



On s'abonne à l'imprimerie du Gouvernement.
PRIX: 12 fr. PAR AN.
 payables par trimestre et d'avance.

MESSAGER

DE TAHITI.

ANNONCES: 1 franc la ligne, par-ci-dessus 9 points (petit-rom).
AU COMPTANT.
 S'adresser à l'imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE.

ORDRE.

Le Commandant particulier, Commissaire impérial, P. I., ordonne:

A défaut d'officier attaché au bureau de la majorité durant l'absence de M. le Chef de division Gouverneur.

M. Hanoy, enseigne de vaisseau, directeur des affaires européennes, remplira auprès du Commandant particulier, en outre de ses premières fonctions, celles attribuées aux aides-majors ou officiers d'ordonnance, et pourra être par conséquent chargé de transmettre ses ordres, soit par écrit soit en vive voix.

Papeete, le 16 mars 1855.

ROY.

Le Commandant particulier, Commissaire impérial, P. I., ordonne:

Le sergent Legerger Kerhuellen (Adolphe-Pierre) de la 2^e compagnie du 1^{er} régiment d'infanterie de marine, est appelé à remplir, à compter du 16 du courant, les fonctions d'huissier près les tribunaux de Tahiti.

Le présent sera inséré au *Bulletin officiel* et au journal de la colonie.

Papeete, le 14 mars 1855.

ROY.

AVIS OFFICIELS.

Le Commandant particulier, Commissaire impérial, P. I., recevant de tous les partis des rapports sur l'accroissement extraordinaire de la veuve aux hélicons des lieux spiritueux, il devient urgent de prendre des mesures énergiques pour remédier à un tel état de choses. En conséquence, les commerçants et détaillants de Tahiti et Moorea sont prévenus que l'Administration poursuivra avec la plus grande rigueur de sensibles délits, et que si la pénalité indiquée au 2^e paragraphe de l'article 10 de l'arrêté du 6 septembre 1850 ne suffit pas pour atténuer le tort proposé, le Commandant particulier n'hésitera pas à retirer sa provisionnement, soit définitivement la patente de toute personne convaincue d'avoir commis ladite contravention.

Art. 10

Toute personne qui contreviendra à l'article 9 sera condamnée, si c'est pour de l'eau-de-vie ou des vins alcoolisés, à un emprisonnement d'un mois à six mois et à une amende de 100 à 600 francs. Le tout sans préjudice des poursuites qui pourront être exercées pour contravention, soit à l'arrêté concernant les patentes, soit à celui concernant la fraude.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons remarqué avec plaisir que le marché de Papeete a été très bien approvisionné pendant la semaine qui vient de s'écouler, fruits, légumes, vivres frais, productions du pays, tout s'y est trouvé en abondance. Nous ne pouvons qu'engager les colons et les Indiens à persister dans cette voie, c'est la meilleure manière de répondre victorieusement à ceux qui pensent que la difficulté de se procurer des vivres frais est un obstacle à la relâche des navires dans notre port.

— La corvette la *Sarcelle* a quitté Papeete le 16 au matin faisant voile pour la Nouvelle-Calédonie.

— Le brig américain *Argyle*, expédié de Valparaiso pour Melbourne avec un chargement de farine, est arrivé ici le 13, après 44 jours de traversée. Ce bâtiment a relâché pour averser une voie d'eau qui le force à pomper constamment. A son départ de Valparaiso il a laissé sur rade la frégate la *Forté* et une corvette française, la frégate anglaise *President* et les bâtiments de guerre américains *Saint-Laurent*, frigate; *Docutor*, corvette, et *Mihipi* corvette à vapeur.

NOUVELLES DIVERSES.

REVUE PARISIENNE.

Paris, 21 novembre 1854.

C'est toujours ce coin de terre orientale, ce point de la Grèce, c'est toujours Sébastopol qui fixe les regards de l'Europe. Il ne s'agit plus d'un siège ordinaire, d'une armée bloquant une garnison, mais de batailles successives, de batailles où se heurtent des armées de 40,000 hommes. Avant de prendre Sébastopol, il faut vaincre deux armées nombreuses, et les troupes alliées qui ont inauguré leur entrée en Grèce par la victoire de l'Alma; viennent de remporter une nouvelle et sanglante victoire en mettant en déroute les forces commandées par le général Liprandi. Cette résistance des Russes, qu'au lieu de leur présence les deux plus jeunes fils du czar, prouve le prix que l'empereur de Russie attache à la défense de cette place, et combien la perte sera grande le jour où, en dépit de tant d'efforts, de tant d'hommes sacrifiés, Anglais, Français et Turcs entrèrent triomphants dans la citadelle de la mer Noire, est ancien lui-même devenu une mer ouverte au commerce de toutes les nations. Les forces nombreuses de l'ennemi qui tiennent la campagne, les formidables fortifications, une ligne de tranchée creusée dans les prévisions d'une attaque, tout cela explique les lenteurs de siège, mais ne peut en rien altérer la confiance générale. Dans l'état actuel des choses, plus la lutte sera vive, énergique, désespérée, plus nous serons près du résultat.

Nous savons aujourd'hui, par la publication d'un manifeste russe, que l'empereur Nicolas se déclare le protecteur de l'Europe conservatrice. Les communistes, ce sont les Anglais et les Français accourus pour faire respecter les droits et le territoire d'une nation indépendante; quant à lui, qui a voulu s'emparer des États du sultan, il est le conservateur par excellence, le représentant du principe au droit et de l'autorité. Voilà ce que c'est que la logique à Saint-Petersbourg.

Le czar a dit vrai quand il a parlé de la lutte de deux principes; le duel a lieu aujourd'hui entre la civilisation et la barbarie, entre les idées libérales et le despotisme. Le jour où les Français et les Anglais ont mis le pied en Crimée, c'est la Révolution qui est entrée trahant battant dans les États de l'empereur de Russie, il le reconnaît plus tard.

Le général de Lourmel, qui vient de tomber si glorieusement devant Sébastopol, à peine âgé de 45 ans, était un des officiers les plus éminents et nous pouvons le dire sans exagération, les plus héroïques de cette armée française si nombreuse en héros. Cette lutte gigantesque sa laquelle se porte avec anxiété l'œil, la pensée, le cœur et l'admiration de la France, accroit, s'il est possible, la renommée militaire de nos troupes; le général de Lourmel se faisait remarquer entre tous ses frères d'armes, par sa bouillante ardeur, son élan, son audace impétueux jusqu'à la témérité, elle était telle, que sa jeune femme, aujourd'hui glorieuse mais triste veuve, le voyait partir, avec une douleur qui ressemblait à un pressentiment, pour cette expédition lointaine d'où il ne devait plus revenir, disait d'un accent de résignation douloureuse: (Général de brigade, il est certain de devenir dans un avenir prochain général de division sans perdre. Mais le parti lui plaît. Il veut partir. S'il ne partait pas, il serait ici malade). Et il partit, parti pour ne plus revoir la France, sa femme, ses amis qu'il aimait tant, et dont il était tant aimé!



... d'un de ses propres œuvres, le général de Lournel, officier d'une famille noble de Bretagne, écrivit sorti de Saint-Eyr pour aller bientôt en Afrique, où il gagna tous ses grades un à un, sur le champ de bataille, par quelque action d'éclat. Blessé plusieurs fois, mais toujours légèrement, il s'en allait affronter et comme défier la mort. Jeune, distingué d'esprit et de manières, il avait le regard franc, la physionomie heureuse et ouverte, la main cordiale, l'intelligence vive et le cœur chaleureux.

LETTRES DU CAMP.

Les nouvelles générales, les rapports officiels nous tiennent au courant des événements du siège de Sébastopol; mais c'est dans les lettres particulières qu'il faut aller chercher les incidents vivement décrits, les tableaux en quelque sorte parlants de cette existence du camp, dont presque chaque heure est une péripétie.

Un soldat du régiment des zouaves écrit à son père :
 « Savez-vous que me voilà presque devenu bazonnier ! Je vais tous les jours à l'affût des Russes. Voici comment : Une compagnie de francs-tirailleurs vient d'être formée et j'en fais partie. Notre mission est de démonter les artilleurs russes et de protéger les nôtres, qui sont jusqu'à présent assez contents de nous. Je ne sais s'il en est ainsi de la part de messieurs les Russes, car nous leur envoyons de temps en temps quelques petits postillons avec de nos nouvelles.

« Voulez-vous savoir comment nous nous y prenons pour croquer notre métier ? Dès 2 heures du matin notre toilette faite (celle d'our zouave n'est pas longue) nous partons, emportant des munitions et un ou deux biscuits. Arrivés dans les tranchées, nous prenons des sacs, une pelle et une pioche ; puis, à un signal donné, nous franchissons les parapets avec la légèreté des chevreuils, et nous nous creusons un trou, une espèce de garenne, pour nous cacher. Nous plaçons nos sacs pour nous servir de crénaux, et notre demeure est achevée. Nous restons dans ce tombeau antihypé tout le jour, et ce n'est qu'au soir, à la nuit fermée, qu'il nous est permis d'en sortir, souvent à travers une gréle de mitaille.

« Vous me demandez, mon bon père, ce que nous pouvons faire à toute la journée. De bonne besogne je vous assure. Nous chargeons, nous tirons, et un coup n'attend pas l'autre : à chaque coup, nous démolissons un artilleur russe. L'autre jour, deux officiers étaient montés sur une grande perche placée au sommet d'une tour en face de mon ogis. Il se penchaient de la pour découvrir nos travaux. De mes deux coups, je fis descendre ces messieurs qui faisaient ainsi les singes. Alors une grêle de boulets, de bombes et de mitraille nous arrive de toutes parts. Heureusement, personne ne fut atteint. Nous étions si près des murailles que tout cet épouvantable orage nous passa par dessus la tête.

« Une autrefois c'est un officier qui écrit avec un spiritualisme-froid :

« Notre temps continue à se passer tantôt au feu, tantôt à l'observatoire, car il faut que vous sachiez qu'un jour sur quatre nous avons chacun ce genre de service, qui en vaut bien un autre. L'œil dans une longue-vue, du matin au soir, nous étudions l'effet de nos canons sur la ville, le travail que l'ennemi prépare pour nous recevoir, et certes bien des gens paieraient, je crois, bien cher la place en plein vent qui nous sert d'observatoire au sommet de la colline. Le spectacle y est là d'un autre genre que dans nos tranchées. Dans celles-ci, c'est une dissonance continue et de plus désagréables de ces projectiles de tout genre et de toutes dimensions, dont les uns éclatent en projetant de la mitraille et les autres se contentent de passer fiévreusement et de leur masse. A l'observatoire, au contraire, on voit avec calme et tranquillité l'effet des uns et des autres, et le bruit est très supportable. Un mot, on juge des coups sans trop risquer d'en recevoir. »

SIÈGE DE SEBASTOPOL.

Une dépêche officielle, datée devant Sébastopol le 22 octobre, porte :

- « Depuis ma dépêche du 17, aucune affaire saillante ne s'est produite autour de nous.
- « Nos batteries n'ont pas discontinué le feu.
- « L'ennemi reste immobile dans ses positions, où il s'est retranché. »

... anglais avaient obtenu l'avantage dans une rencontre avec un corps russe, pendant la nuit du 20 au 21. Les chefs des deux armées alliées démontraient pleins de confiance dans le résultat de l'entreprise.

Le prince Menschikoff écrit, de son côté, à la date du 21, que rien de nouveau n'est survenu.

Les correspondances directes sont du 18 novembre. Elles démontrent le bruit répandu à Constantinople d'une bataille qui aurait été livrée le 13. Elles mentionnent seulement une sortie effectuée dans la nuit du 12 au 13 qui a été repoussée avec une perte de 300 hommes pour l'ennemi. Les Français n'ont pas perdu plus de 40 hommes dans cette affaire.

Les travaux du siège continuaient jusqu'à 80 mètres de la place sont maintenant suspendus, dans l'attente d'une bataille présumée prochaine. Les Russes se sont retirés sur le Belbek.

Le général Canrobert, qui avait été aille pendant quelques jours, était complètement retenu au départ du courrier.

Nous lions dans une lettre particulière :
 Le général Canrobert souffre à la fois des deux bras par suite des blessures qu'il a reçues. Ces blessures n'ont rien de dangereux; mais jusqu'à présent, elles obligent de le hisser à cheval.

L'expédition des renforts continue avec la plus grande activité. On lit dans la *Sentinelle Toulonnaise* du 2 décembre :

« La frégate de 1^{er} rang la *Glopatre* a mis sous voiles, ce matin, à huit heures, avec un chargement de marins, d'artillerie, de vivres et de troupes pour l'armée d'Orient. La corvette à vapeur le *Laplace* a jeté l'ancre sur la petite rade de Toulon, ce matin, à sept heures.

« Ce bâtiment vient de Brest, et il est destiné au mouvement des troupes qui s'effectue en ce moment.

« La frégate l'*Andromaque* a appareillé la nuit dernière. Tous ces bâtiments sont bondés de matériel, de vivres et de troupes. Les autres frégates et vaisseau x qui sont sous charge, sont très pressés. On veut les faire tous partir dans cette première huitaine de décembre.

« Les bâtiments à voiles, — il y en a peu en ce moment, — seraient pris à la remorque par les vapeurs qui nous arrivent chaque jour, afin que leur traversée soit plus promptement faite.

« On dit que dans le courant de décembre toute l'armée de renfort que l'on envoie en Orient doit être réunie et prête à entrer en ligne.

« Quatre des grands paquebots anglais qui étaient arrivés à Marseille, en sont repartis dans les journées du 1^{er} et du 2 décembre. Chacun de ces steamers emporte 1,000 à 1,200 hommes. Le général Dolac, commandant la 7^e division, a pris sa sage sur l'un de ces navires, le *Thames*; l'embarquement de cette division était à peu près terminé, c'est maintenant le tour de la 8^e.

On écrit d'Eupatoria, en date du 10 novembre :

« Le 7 de ce mois, les Russes ont paru sur les vastes plaines d'Eupatoria; il y avait environ 4,000 hommes d'infanterie, 300 cavaliers et 6 pièces de canon. L'infanterie marchait de front sur deux lignes; l'artillerie était masquée. Le colonel français qui commandait à Eupatoria s'avança avec 50 soldats de marine pour faire une reconnaissance. Dès qu'il fut arrivé à une distance de 200 mètres environ, l'infanterie russe ouvrit ses rangs et démasqua son artillerie, qui fit feu et tua le cheval du colonel; cinq de ses hommes furent blessés. C'est alors que les fortifications d'Eupatoria commencèrent à lancer des fusées à la Congrève et assurèrent sans encombre la retraite du petit détachement français.

« Le lendemain, à huit heures du soir, les Russes mirent le feu à un village près d'Eupatoria, et se retirèrent ensuite à une assez grande distance.

« Eupatoria est occupée par 2,000 hommes des troupes alliées, et les travaux de fortifications qui la défendent la mettent à l'abri de tout danger.

« On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

- « M. le général de brigade de Martimprey, chef d'état-major général de l'armée d'Orient, est nommé au commandement d'une brigade de la 4^e division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement du général de Lournel, tué à la bataille d'Inkermann.
- « M. le général, de 1^{er} grade Trochu, à la disposition de M. le gé-



nommé commandant en chef de l'armée d'Orient, est nommé à l'emploi de chef d'état-major général de l'armée d'Orient, en remplacement de M. le général de Martimprey.
M. Lefebvre, colonel, chef d'état-major de l'artillerie à l'armée d'Orient, nommé par décret impérial du 24 novembre 1854 au grade de général de brigade, est maintenu dans l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient.

VOYAGES SCIENTIFIQUES.

Découverte des restes de sir John Franklin.

(Traduit du *London Illustrated News*.)

HORRIBLES SOUFFRANCES DU CAPITAINE FRANKLIN ET DE SON ÉQUIPAGE. — FAIM. — CANIBALISME, ETC.

Une lettre du docteur Rae, explorateur, chieftain du comptoir de York, à août 1854, et adressée à sir George Simpson, gouverneur de la compagnie de la baie d'Hudson, donne des détails sur la découverte de l'intéressé navigateur et de ses compagnons morts d'inanition au printemps de 1850. Ce récit est regardé comme parfaitement digne de foi.

L'expédition commandée par sir John Franklin, envoyée à la recherche du passage du N. O., à travers la mer polaire, se composait des deux navires *Erzbau* et *Terror*; elle quitta l'Angleterre en 1845, et depuis lors jusqu'ici joint on n'a eu plus trouvée de traces; les navires avaient sans doute disparu, engloutis dans les glaces, et les équipages avaient dû périr après avoir épuisé le peu de vivres qu'ils avaient dans le naufrage. Au début de l'année dernière on a vu dans l'histoire ne nous donne l'expédition d'une sympathie universelle pareille à celle qui excite le sort de sir Franklin et de ses équipages; à un même temps que celle du docteur Rae, une expédition dirigée par le docteur américain Kane partit aussi par terre pour s'efforcer de sauver ceux qui pouvaient rester au voisin des crânes qui n'étaient que trop fondus.

Le docteur Rae, parti le 1er juin 1853, du comptoir de York, pour son voyage de découvertes, n'y est rentré que le 20 août dernier, et c'est de là qu'il a envoyé par un exprès ses lettres à sir George Simpson par l'établissement de Bell-Biver.

Le passage suivant est extrait des dépêches du docteur Rae à propos des anciens quartiers à Beplose-Bay, le 8 août, et commença mes préparatifs pour l'hiver. Le 1er septembre, j'expliquai à mes hommes quel était notre position, je leur donnai des détails sur l'état de notre approvisionnement, (nous n'avions de ration que pour trois mois sur les chances que nous avions de nous procurer des vivres; en un mot je leur fis bien comprendre tous les dangers de la situation. Tous, sans hésiter, demandèrent à rester avec moi; mais, immédiatement et avec une énergie qui ne se démentit jamais, nous nous mîmes à l'œuvre, pour rassembler des provisions et des moyens de chauffage; à la fin de septembre nous avions 109 daims, 1 baril de saumon, 1 veau marin, 33 couples de Ptarmigans, et nos filets nous avaient rapporté 190 saumons.

Le voyage que je devais entreprendre au printemps suivant ne put commencer que le 1er mars, et encore les coups de vent, les neiges et les herbes ne nous permirent que de faire bien peu de chemin; nous n'arrivâmes à Pelly-Bay que le 19. Là, nous rencontrâmes un parti d'Esquimaux, à l'un desquels je demandai s'il avait jamais vu d'homme blanc. Il me répondit que non, mais qu'un grand nombre d'hommes comme nous (au moins quarante personnes) étaient morts d'inanition à dix ou douze jours de marche vers l'ouest de Tendorit ou nos étions. De toutes les informations prises à différentes époques et puisées à divers sources, voici ce qu'il résulte :

Quatre hivres auparavant (1850) à l'époque du printemps, un parti d'hommes blancs d'environ quarante, voyageant sur les glaces et traînant un canot, fut rencontré par les Esquimaux, occupés à chasser des veaux marins sur la rive nord de King William's Land (Terre de Roi Guillaume), grande île que les naturels nomment Kei-Jak-Tak. Aucun d'eux ne pouvait parler intelligiblement la langue des indigènes, mais ils expliquèrent par signes que leurs navires avaient été engagés et dérangés entre les glaces et qu'ils s'avancèrent vers un point où ils espéraient trouver des daims à chasser. Les Esquimaux ajoutèrent que tous ces hommes, à l'exception d'un chef, avaient l'air d'être très faibles, très épuisés, et de manquer de vivres; ils achetèrent un petit veau marin...

Dans la même saison, mais avant la rupture des glaces, les corps d'environ trente personnes furent trouvés sur la terre ferme et cinq autres sur une île voisine à environ 30 ou 40 milles dans le N. O. d'un grand torrent qui peut être que le Great fish river de Bark, car la description qu'en firent les naturels et celle des plaques lueses qui sont dans les environs de l'île s'accordent parfaitement avec celle de sir Georges Back relativement à l'île Montréal. Quelques cadavres avaient été enterrés, probablement ceux des premières victimes de la famine, quelques-uns reposaient sous des tentes, d'autres sous un canot renversé pour former une espèce de toit, plusieurs gisaient épars dans différentes directions. Parmi les morts de l'île, on pensa qu'il y avait un daim; l'on a trouvé à ses côtés son fusil à deux coups et son bras était encore passé dans la courroie qui attachait sa longue-vue.

Il paraît qu'il y avait en ce lieu un grand approvisionnement de munitions, à en juger par le tas de poudre que les naturels avaient fait en vidant toutes les caisses et par le grand nombre de balles qu'on avait laissées près de terre sur la glace et que l'on a retrouvées au-dessous de la marque de la haute mer. Il devait s'y trouver aussi un grand nombre de montres, de longue-vues, de compas, de fusils à deux coups, mais tout fait supposer qu'ils ont été brisés en petits morceaux, car on n'y vit beaucoup entre les mains des Esquimaux, ainsi que des fourchettes et des cuillères d'argent; je me suis procuré le plus que j'ai pu de ces objets; je vous envoie la liste des plus importants et un grosier croquis des initiales et des devises gravés sur les couvercles. J'aurai l'honneur de remettre moi-même ces articles, à mon arrivée à Londres, entre les mains du secrétaire de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson.

Aucun des Esquimaux avec lesquels j'ai causé n'avait vu les blancs, ni le lieu où on les avait trouvés, mais ils tenaient leurs informations de ceux qui les avaient rencontrés en route et avaient devoué leurs restes.

Du fond de Pelly-Bay, qui est une baie, malgré l'opinion contraire de sir H. Bedford, je traversai 80 milles de pays, puis suivis le rivage depuis la rivière de Castor et Pollov, jusqu'au cap Porter de sir James Ross; je pouvais être alors à 30 ou 40 milles de Bell Strait (détroit de Bellon), mais je ne jugeai pas à propos de pousser plus avant cette excursion, puisque de toutes manières, je n'aurais pu l'accomplir.

Le docteur Rae a envoyé au gouverneur de la compagnie de la baie d'Hudson un certain nombre de fourchettes et de cuillères marquées des initiales :

A. D. S. G. — J. H. U. — J. F. B. or J. S. B. et une petite assiette d'argent gravée au non de sir John Franklin K. C. B.

Après l'état de mortification ou l'on a trouvé plusieurs cadavres, ainsi que par le contenu des chaudières, il est évident que pour soutenir leur existence, nos malheureux compagnons ont été forcés d'avoir recours aux débris et cruelles ressources du cannibalisme.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

26 octobre. Golette française *Popeete*, commandée par M. Rosenzweig, lieutenant de vaisseau.
Golette française *Kamohametha*, commandée par M. Jouan, lieutenant de vaisseau.



13. Corvete française *Asotie*, commandée par le lieutenant de vaisseau, société française *Noubia*, désarmée.

DE COMMERCE.

- 23. Goëlette anglaise *Melbourne-Packet*, à Hort.
- 24. Goëlette française *Etoile-du-Matin*.
- 25. Trois mâts américain *John-Land*, capitaine Parci val, reprend son chargement.
- 27. Goëlette du protectorat *Diana*, capitaine Vairatos.
- 30. Baleinier français *V'Vinstow*, capitaine Gedeo.
- 30. Goëlette grenadine *Asotie*, capitaine Friedman, en partance pour Houahine.
- 31. Goëlette du protectorat *Mary-Ama*.
- 36. Trois mâts anglais *Selmia*, capitaine Pike, en déchargement.
- 46. Goëlette anglaise *V'Vizard*, capitaine Jackson.
- 56. Trois mâts du protectorat *Dumont-d'Urville*, capitaine Lemortellier.
- 86. Trois mâts américain *Sofronia*, capitaine Hall.
- 7. Goëlette anglaise *Stranupe*, capitaine Bailey.
- 8. Goëlette du protectorat *Mosoni*, capitaine Bell, en réparation.
- 9. Goëlette française *Perle*, capitaine Hurst.
- 43. Baleinier américain *Midas*, capitaine Howland.
- 44. Goëlette du protectorat *Martha*, capitaine Browne.
- 14. Brig américain *Argyle*, capitaine Sabina, en relâche avec un vote d'eau.
- 45. Baleinier français *Gustave*, capitaine Gilles.
- 43. Brig chilien *Vrios*, capitaine Fappes.

Mouvements du port de Papeete du samedi 40 au samedi 17 mars 1855.

ENTRÉS.

- 10. Goëlette française *Perle*, capitaine Hurst, 64 tonneaux, 7 hommes d'équipage, 1 passager, venant de Valparaiso en 44 jours; assortiment.
- 13. Baleinier américain *Midas*, capitaine Howland, 340 tonneaux, 22 hommes d'équipage, venant des îles Chatham en 34 jours; 700 haris.
- 14. Goëlette du protectorat *Martha*, capitaine Browne, 46 tonneaux, 7 hommes d'équipage, 1 passager, venant des îles Fanning en 30 jours; 24 tonneaux d'huile.
- 15. Brig américain *Argyle*, capitaine Sabina, 264 tonneaux, 42 hommes d'équipage, venant de Valparaiso en 41 jours; chargé de farine pour l'Australie.
- 45. Baleinier français *Gustave*, capitaine Gilles, 406 tonneaux, 31 hommes d'équipage, venant de Havre en 124 jours; sur lest.
- 15. Brig chilien *Veloz*, capitaine Fappes, 154 tonneaux, 10 hommes d'équipage, 1 passager, venant de Haule en 42 jours; chargé de farine pour Sydney.

SORTIS.

- 12. Goëlette chilienne *Penquista*, capitaine Alexandre, pour Valparaiso en passant à l'île Ana.
- 13. Goëlette du protectorat *Rob-Roy*, capitaine Lamphere, pour Houahine.
- 14. Brig chilien *Ernest*, capitaine Wupper, pour Californie; 250,000 oranges.
- 16. Baleinier américain *D. M. Hall*, capitaine Pratt, pour Californie; 300,000 oranges.
- 16. Corvete française *Sarcelle*, commandée par M. Ferré, lieutenant de vaisseau, pour la Nouvelle-Calédonie.
- 17. Goëlette américaine *Forward*, capitaine Chapman, pour Californie; 238,000 oranges.
- 17. Baleinier américain *General Williams*, capitaine Miller, pour la pêche.

ERRATA. Dans le dernier numéro, à la 2^e ligne du 2^e paragraphe de l'article Tahiti, lisez : natures au lieu de nentes.

ANNONCES.

POUR VALPARAISO.

Le trois mâts *Dumont-d'Urville*, capitaine Lemortellier, partira pour Valparaiso du 20 au 23 mars courant. S'adresser, pour fret et passage, à MM. Cassaubon et Bellais, armateurs.

FOR VALPARAISO.

La barque *Dumont-d'Urville*, capitaine Lemortellier, will leave for Valparaiso, between the 30th. and 25th. of the month.

For freight or passage, apply to messers Cassaubon and Bellais, owners.

AVIS.

MM. Hort frères, consignataires du trois mâts baleinier français le *V'Vinstow*, du port du Havre, ont l'honneur de prévenir MM. les négociants et autres qu'il sera procédé dans le courant de la semaine prochaine, par adjudication publique, à un emprunt à la grosse, sur le fret du navire *V'Vinstow*, qui montera à la somme approximative de soixante mille francs.

Les soumissionnaires auront à s'adresser, pour plus amples renseignements à la maison Hort frères ou au greffe du tribunal de commerce.

HORT FRERES.

NOTICE.

Messers Hort brothers, consignees of the french whale-ship *V'Vinstow* have the honor to inform M. the merchants and others that during the course of work, tenders will be received for the loan of about sixty thousand francs, upon the cargo of the ship *Winstow*.

For further particulars, apply to their firm or to the clerk of the tribunal of commerce.

Signed : HORT BROTHERS.

AVIS AU PUBLIC.

Le soussigné ayant l'intention de quitter les îles du protectorat prie tous ceux qui ont des réclamations contre lui, comme chargé de la liquidation des affaires de l'association Luceit et Collie, de se présenter le 31 mars ou avant. Son fonds de pouvoir, M. P. BONNEFIN, est seullement autorisé à régler les comptes provenant de ces affaires.

Le 17 mars 1855.

G. COLLIE.

PUBLIC NOTICE.

The undersigned intending to leave this protectorate request that all claims against him as liquidator of the estate of the late firm of Luceit and Collie, be presented on or before the 31st. march, as his attorney Mr. P. Bonnefin is only authorized to settle accounts growing out of his management of the business.

March 17th. 1855.

G. COLLIE.

VENTE AUX ENCHÈRES.

M. P. BONNEFIN vendra aux enchères, mardi prochain, à 11 heures précises, au domicile de M. J. Labbe, négociant :

- 3 pipes eau-de-vie, 270 caisses vin rouge, 36 cases absinthe, 5 douzaines bulais, 10 cases sardines 400 demi-bottes chaque, vin rouge en barriques de 60 gallons, vin blanc en barriques de 30 gallons, chaises, tabourets, table, buffets, horloge, tabac, etc., etc.

SALE BY PUBLIC AUCTION

Mr. P. BONNEFIN will sell at public auction, tuesday next at 11 o'clock, at Mr. J. Labbe store.

- 3 Hhds wine, 270 cases red wine, 36 cases absinthe, 3 dozen brooms, 40 cases sardines 100 1/2 tins each, red wine in casks of 60 gallons, white wine in casks of 30 gallons, chairs, stools, table, cupboard, clocks, tobacco, etc., etc.

A VENDRE.

Une voiture, un cheval et ses harnais.

S'adresser à M. Langomazino FOR SALE.

A carriage, horse and harness.

Apply to Mr. Langomazino.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Suivant autorisation donnée par le tribunal civil de première instance des îles de la Société, en date du 17 mars 1855.

À la requête de M. George Collie, co-propriétaire des biens immeubles et tuteur des mineurs Luceit.

Lundi; 20 mars 1855, en présence de qui de droit, il sera procédé, par le ministère de Mr Robin, notaire à Papeete, à la vente à l'extinction des feux des immeubles ci-après désignés, appartenant à l'ex-association Luceit et Collie.

1^o Un immeuble situé sur la Plage, à Papeete, composé d'une magnifique et superbe maison d'habitation à un étage avec galerie; ayant un magasin, bureau; comptoir et étagères à rez-de-chaussée, et six chambres au premier.

Une autre maison contigue à la première, servant de salle à manger, plus un office, quatre autres constructions servant de cuisine, latrines et magasin, situées dans la cour.

Plus, d'un autre magasin situé aussi sur la plage, près celui plus haut décrit, composé d'une seule pièce garnie d'étagères.

Le tout construit en bois, reposant sur une pièce de terre toute clôturée, appartenant en toute propriété aux



Supplément au Messager de Tahiti du 18 mars 1855.

vendeurs, et limitée, d'un côté, par l'alignement de la Plage; des autres côtés, par la propriété de Teremoemoe et celle de l'Etat français.

La mise à prix de cet immeuble est de 60,000 francs.

2^e Un immeuble situé sur la Plage, à Papeete, composé d'une maison principale, ayant trois chambres avec galerie tout autour, d'une autre maison ayant trois chambres attenant à la première maison par un corridor, plus en dépendances une pompe, chambre de bains, deux cuisines, offices, latrines et magasins. Le tout construit en bois sur une pièce de terre clôturée et appartenant en grande partie en toute propriété aux vendeurs, attendu qu'il y a pour une très petite langue de terre une rente de 175 francs par an à payer à Teremoemoe, propriétaire de ladite langue de terre.

L'ensemble de cette propriété se trouve limité par le chemin qui conduit de la Plage à l'église française. L'entourage de ladite église, la plage et le ruisseau du village Sainte-Amélie.

La mise à prix de cette propriété est de 20,000 francs.

3^e Un immeuble situé à Taoua près la rivière de Fatahua, composé d'une maison principale construite en pans de bois, enduite de mortier de chaux et de sable ayant trois pièces et deux offices avec galerie tout autour, plus un magasin construit en maçonnerie, une cuisine, avec cour et jardin. Le reposant tout sur une pièce de terre nommée Vaiaa, appartenant en toute propriété aux vendeurs.

Cette propriété se trouve bornée par celle de Virio, la mer et la rivière de Fatahua.

La mise à prix de cette propriété est de 7,500 francs.

4^e Une pièce de terre nommée Iriti, située à Arahirii, Ile Tahiti. Cette terre, située sur le bord de la mer, mesure, d'un côté, à partir des bords, 199 mètres, du côté opposé 289 mètres, sur la plage 185 mètres, et du côté opposé 135 mètres environ de longueur.

Cette pièce de terre appartient en toute propriété aux vendeurs.

La mise à prix est de 1,500 francs.

Ces ventes auront lieu à midi dans le grand magasin de M. Collie, aux conditions suivantes :

Un tiers comptant, un tiers à six mois et le reste à un an.

Les immeubles seront délivrés quinze jours après le premier paiement.

Pour voir plus amples informations le cahier des charges déposé en l'étude de M^r Rubin, notaire à Papeete.

De par la Loi, l'Empereur et Justice.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que,

A la requête de Messieurs Hort frères, négociants à Papeete.

En vertu d'un jugement du tribunal de première instance, en date du dix-sept du courant et dûment enregistré, et faute de paiement par les ci-après nommés de la somme de 29,096 fr. par eux due, intérêts et frais, aux termes dudit jugement, il sera, le 24 du courant, à onze heures du matin,

à bord du navire *Melbourne Packet*, par devant monsieur Rouffio Jacques, juge délégué à cet effet, procédé à la première réception des enchères pour parvenir à la vente du dit navire *Melbourne packet* du port de vent quatre vingt quatre tonneaux environ appartenant à MM. Charles Alexandre Ross et James Reynolds Neave, commissaire priseur et commissionnaires demeurant à Melbourne (Victoria), ledit navire mouillé sur rade à Papeete, Ile Tahiti, avec ses agrès, apparaux, canots et ustensiles, saisis par procès-verbal du sieur Hulon ex-huissier près le tribunal de 1^{re} instance, en date du quatorze octobre mil huit cent cinquante quatre; sur la première mise à prix fixée à la somme de vingt cinq mille francs.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. Rouffio, juge au tribunal de 1^{re} instance ou au greffier.

Visé: Le juge délégué.

Rouffio.

Le greffier,

V^o DORON.

In the name of the Law, the Emperor and of Justice.

Be it known unto all whom it may concern,

At the request of Messers Hort brothers, merchants at Papeete.

In virtue of a judgement rendered by the tribunal of first instance, dated the seventeenth instant, duly registered, and in default of payment by the hereinafter named of the sum of 29,096 frs. due by them, together with interest and expenses; in accordance with the said judgement, on the twenty fourth instant at eleven o'clock in the morning, on board of the schooner *Melbourne Packet*, in presence of M. Jacques Rouffio, judge appointed for the purpose, the first reception of public bidders will take place, for the purpose of selling by public auction, the said vessel *Melbourne Packet*, of the burthen of one hundred and eighty four tons, belonging to messers Charles Alexandre Ross and James Reynolds Neave, auctioneers and commission agents, residing at Melbourne (Victoria), the said vessel now lying in the harbour of Papeete, island of Tahiti, with her rigging, sails, boats and other appurtenances, was seized by *procès-verbal* of Mr. Hulon, ex-huissier, near the tribunal of first instance, on the fourteenth of October, one thousand eight hundred and fifty four; the first bid is fixed at the sum of twenty five thousand francs.

For further particulars apply to Mr. Rouffio, judge of the tribunal of first instance, or to the greffier.

The greffier,

Signed: V^o DUPOND.

The judge delegated,

Signed: ROUFFIO.

L'Imprimeur gérant: H. GRANGETTE de BISSON.